

PRÉFECTURE DES PYRÉNÉES-ORIENTALES

Secrétariat Général

Coordination

Réf. : M-H Sauvageot

☎ : 04.68.51.66.10

☎ : 04.68.51.66.02

**ARRETE PREFECTORAL N° 1943/05**

**modifiant la délégation de signature accordée à M. Jean-Marc SANCHEZ,  
Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques.**

**LE PREFET DES PYRENEES-ORIENTALES,  
Chevalier de la Légion d'Honneur,**

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat dans les régions et départements ;

VU le décret du 29 avril 2004 nommant M. Thierry LATASTE Préfet des Pyrénées-Orientales ;

VU l'arrêté préfectoral n° 3349/04 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques ;

SUR proposition de Mme la Secrétaire générale de la Préfecture ;

**A R R E T E**

**ARTICLE 1er** : L'article 2 de l'arrêté préfectoral susvisé n° 3349/04 du 1<sup>er</sup> septembre 2004 portant délégation de signature à M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur de la Réglementation et des Libertés publiques, est modifié ainsi qu'il suit :

" ARTICLE 2 : En cas d'absence ou d'empêchement de M. Jean-Marc SANCHEZ, Directeur, la délégation de signature qui lui est conférée par l'article précédent sera exercée, en ce qui concerne les attributions de leurs bureaux respectifs par :

- [ ... ]

- M. Joël PEREZ, attaché, chef du bureau de la Nationalité française et des Etrangers et, en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci par :

. Mme Josiane BONNET, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, chef de la section asile, éloignement et contentieux des étrangers ;

. Melle Michèle GUILLOT, secrétaire administratif de classe exceptionnelle, adjointe au chef de bureau, chef de la section cartes nationales d'identité, passeports et naturalisations ;

. Mme Bernadette BACHES, secrétaire administratif de classe normale, pour les affaires relevant de la section "titres de séjour", et en ce qui concerne les documents de séjour, les premières demandes et le renouvellement des cartes de séjour ainsi que la délivrance des titres de saisonniers ;

. Mme Catherine LEWKOWICZ, secrétaire administratif de classe normale, ou M. Joseph HEURTAULT de LAMMERVILLE, secrétaire administratif de classe normale, pour les récépissés relatifs à l'asile territorial et les récépissés constatant le dépôt d'une demande de statut de réfugié ; "

Le reste sans changement.

ARTICLE 2 : Madame la Secrétaire générale de la Préfecture des Pyrénées-Orientales est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture.

PERPIGNAN, le 20 juin 2005

LE PREFET,

Photocopie certifiée  
conforme à l'original  
Pour le Préfet et par délégation,  
Le Chef du Bureau de la Coordination



Marie-Hélène SAUVAGEOT



Thierry LATASTE